



Assemblée générale

Distr. générale
28 décembre 2009
Français
Original : anglais

Soixante-quatrième session

Point 131 de l'ordre du jour

Budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteuse : M^{me} Yuliana Zhivkova **Georgieva** (Bulgarie)

I. Introduction

1. À sa 2^e séance plénière, le 18 septembre 2009, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau, d'inscrire à l'ordre du jour de sa soixante-quatrième session la question intitulée « Budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009 » et de la renvoyer à la Cinquième Commission.
2. La Commission a examiné la question à ses 5^e, 14^e, 20^e et 22^e séances, les 13 octobre, 10 novembre, 17 décembre et 23 décembre 2009. Ses débats sont consignés dans les comptes rendus analytiques correspondants (A/C.5/64/SR.5, 14, 20 et 22).
3. Pour l'examen de la question, la Commission était saisie des documents suivants :

Assurance-maladie après la cessation de service

Rapport du Secrétaire général sur les charges à payer au titre de l'assurance maladie après la cessation de service et le mode de financement proposé (A/64/366)

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/64/7/Add.4)

Notes du Secrétaire général transmettant le rapport du Corps commun d'inspection sur la couverture médicale du personnel du système des Nations Unies et ses observations correspondantes ainsi que celles du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (A/62/541 et Add.1)



Sûreté et sécurité

Rapport du Secrétaire général sur les mesures adoptées en vue d'assurer l'application effective des arrangements régissant actuellement le partage des dépenses afférentes à la sûreté et à la sécurité dans l'ensemble du système des Nations Unies (A/62/641)

Rapport du Secrétaire général sur le renforcement et l'uniformisation du système de gestion de la sécurité pour l'ensemble des organismes des Nations Unies (A/63/605)

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/63/769)

Rapport du Bureau des Services de contrôle interne sur l'audit de gestion approfondi du Département de la sûreté et de la sécurité (A/63/379)

Conditions d'emploi et rémunération des personnes qui n'ont pas la qualité de fonctionnaire du Secrétariat

Rapport du Secrétaire général sur les conditions d'emploi et la rémunération des personnes autres que des fonctionnaires du Secrétariat, qui sont au service de l'Assemblée générale : membres à temps complet de la Commission de la fonction publique internationale et Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/63/354)

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/63/726)

Bureau des Nations Unies pour les partenariats

Rapport du Secrétaire général sur le Bureau des Nations Unies pour les partenariats (A/64/91)

Second rapport sur l'exécution du budget

Second rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009 (A/64/545)

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/64/574)

II. Examen de propositions

4. À sa 22^e séance, le 23 décembre, la Commission était saisie d'un projet de résolution intitulé « Assurance maladie après la cessation de service » (A/C.5/64/L.15), déposé par le Président à l'issue de consultations coordonnées par le représentant du Kenya.

5. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution A/C.5/64/L.15 sans le mettre aux voix (voir par. 8, projet de résolution I).

6. Également à la 22^e séance, la Commission était saisie d'un projet de résolution intitulé « Budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009 » (A/C.5/64/L.16), déposé par le Président à l'issue de consultations coordonnées par le représentant de l'Angola.

7. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution A/C.5/64/L.16 sans le mettre aux voix (voir par. 8, projet de résolution II).

III. Recommandations de la Cinquième Commission

8. La Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter les projets de résolution suivants :

Projet de résolution I **Assurance maladie après la cessation de service**

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 58/249 A du 23 décembre 2003, la section III de sa résolution 60/255 du 8 mai 2006 et ses résolutions 60/283 du 7 juillet 2006 et 61/264 du 4 avril 2007,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur les charges à payer au titre de l'assurance maladie après la cessation de service et le mode de financement proposé¹ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires²,

Ayant examiné également les notes du Secrétaire général transmettant le rapport du Corps commun d'inspection sur la couverture médicale du personnel du système des Nations Unies et ses observations correspondantes ainsi que celles du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination³,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général sur les charges à payer au titre de l'assurance maladie après la cessation de service et le mode de financement proposé¹;

2. *Prend acte également* des conclusions et recommandations figurant dans le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires²;

3. *Prie* le Secrétaire général de lui soumettre à sa soixante-septième session, pour examen à titre prioritaire, un rapport sur la gestion des charges à payer au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, sans perdre de vue que le principe de la comptabilisation au décaissement est aussi une option viable, et d'y traiter notamment les questions suivantes :

a) Le champ d'application des plans actuels d'assurance maladie après la cessation de service;

b) Les frais administratifs liés à d'autres options de financement;

c) Les arrangements visant à faire en sorte que les différentes sources de financement assurent un financement adéquat;

d) Différentes options concernant le taux de contributions des participants et de l'Organisation au titre des plans d'assurance maladie après la cessation de service;

¹ A/64/366.

² A/64/7/Add.4.

³ A/62/541 et Add.1.

e) Le détail des stratégies de financement à long terme des charges à payer au titre de l'assurance maladie après la cessation de service;

f) D'autres mesures visant à réduire les coûts des plans d'assurance maladie pour l'Organisation;

g) Les plans d'assurance maladie après la cessation de service proposés aux salariés du secteur public par leurs gouvernements respectifs;

h) Les implications financières et juridiques, pour les retraités et les fonctionnaires en activité, de la modification : i) du champ d'application du plan d'assurance maladie; et ii) du montant des cotisations;

4. *Prie également* le Secrétaire général de continuer de valider le montant des charges à payer et de présenter les résultats obtenus, vérifiés par le Comité des commissaires aux comptes, dans le rapport demandé au paragraphe 3 ci-dessus.

Projet de résolution II

Budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009

A

Montant définitif des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2008-2009

L'Assemblée générale

1. *Prend acte* du second rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009¹ et fait siennes les observations et recommandations figurant dans le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires²;

2. *Décide* ce qui suit pour l'exercice biennal 2008-2009 :

a) Le crédit de 4 885 155 400 dollars des États-Unis qu'elle a ouvert par ses résolutions 63/264 A à C du 24 décembre 2008, 63/268 du 7 avril 2009 et 63/283 du 30 juin 2009 est réduit de 85 240 900 dollars, répartis comme suit :

<i>Chapitre</i>	<i>Montant approuvé dans les résolutions 63/264 A à C, 63/268 et 63/283</i>	<i>Augmentation/ (diminution)</i>	<i>Montant définitif</i>
	<i>(Dollars É.-U.)</i>		
Titre I. Politique, direction et coordination d'ensemble			
1. Politique, direction et coordination d'ensemble	94 562 100	(2 588 700)	91 973 400
2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	662 261 100	3 252 500	665 513 600
Total partiel, titre I	756 823 200	663 800	757 487 000
Titre II. Affaires politiques			
3. Affaires politiques	980 078 600	(4 059 100)	976 019 500
4. Désarmement	22 459 700	(191 900)	22 267 800
5. Opérations de maintien de la paix	105 788 500	(4 855 900)	100 932 600
6. Utilisations pacifiques de l'espace	7 642 300	354 400	7 996 700
Total partiel, titre II	1 115 969 100	(8 752 500)	1 107 216 600
Titre III. Justice internationale et droit international			
7. Cour internationale de Justice	45 127 700	822 600	45 950 300
8. Affaires juridiques	47 708 200	(312 500)	47 395 700
Total partiel, titre III	92 835 900	510 100	93 346 000

¹ A/64/545.

² A/64/574.

<i>Chapitre</i>	<i>Montant approuvé dans les résolutions 63/264 A à C, 63/268 et 63/283</i>	<i>Augmentation/ (diminution)</i>	<i>Montant définitif</i>
	<i>(Dollars É.-U.)</i>		
Titre IV. Coopération internationale pour le développement			
9. Affaires économiques et sociales	165 534 400	(6 362 100)	159 172 300
10. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	5 862 900	(749 500)	5 113 400
11. Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	12 208 100	(3 445 200)	8 762 900
12. Commerce et développement	133 094 600	(4 661 800)	128 432 800
13. Centre du commerce international CNUCED/OMC	30 873 700	(60 600)	30 813 100
14. Environnement	14 059 800	(161 800)	13 898 000
15. Établissements humains	20 801 600	323 700	21 125 300
16. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	37 575 900	1 876 400	39 452 300
Total partiel, titre IV	420 011 000	(13 240 900)	406 770 100
Titre V. Coopération régionale pour le développement			
17. Développement économique et social en Afrique	128 642 100	(16 390 500)	112 251 600
18. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	92 415 800	(1 679 500)	90 736 300
19. Développement économique en Europe	64 726 300	(1 836 300)	62 890 000
20. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	103 159 300	842 300	104 001 600
21. Développement économique et social en Asie occidentale	64 718 700	(4 712 500)	60 006 200
22. Programme ordinaire de coopération technique	54 832 500	(3 298 000)	51 534 500
Total partiel, titre V	508 494 700	(27 074 500)	481 420 200
Titre VI. Droits de l'homme et affaires humanitaires			
23. Droits de l'homme	127 353 200	(8 965 900)	118 387 300
24. Opérations de protection et d'assurance en faveur des réfugiés	80 005 500	–	80 005 500
25. Réfugiés de Palestine	45 070 100	(5 076 700)	39 993 400
26. Aide humanitaire	29 861 800	(522 500)	29 339 300
Total partiel, titre VI	282 290 600	(14 565 100)	267 725 500
Titre VII. Information			
27. Information	189 374 600	(843 400)	188 531 200
Total partiel, titre VII	189 374 600	(843 400)	188 531 200
Titre VIII. Services communs d'appui			
28A. Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion	15 593 900	2 139 100	17 733 000
28B. Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité	40 645 700	(6 382 600)	34 263 100
28C. Bureau de la gestion des ressources humaines	73 048 700	484 100	73 532 800

<i>Chapitre</i>	<i>Montant approuvé dans les résolutions 63/264 A à C, 63/268 et 63/283</i>	<i>Augmentation/ (diminution)</i>	<i>Montant définitif</i>
	<i>(Dollars É.-U.)</i>		
28D. Bureau des services centraux d'appui	211 088 400	(562 300)	210 526 100
28E. Administration (Genève)	122 047 100	2 138 700	124 185 800
28F. Administration (Vienne)	39 652 400	706 800	40 359 200
28G. Administration (Nairobi)	27 642 200	1 015 500	28 657 700
36 Bureau des technologies de l'information et des communications	37 031 600	5 618 200	42 649 800
Total partiel, titre VIII	566 750 000	5 157 500	571 907 500
Titre IX. Contrôle interne			
29. Contrôle interne	37 482 700	(1 715 800)	35 766 900
Total partiel, titre IX	37 482 700	(1 715 800)	35 766 900
Titre X. Activités administratives financées en commun et dépenses spéciales			
30. Activités administratives financées en commun	12 455 400	(916 800)	11 538 600
31. Dépenses spéciales	100 372 700	2 565 300	102 938 000
Total partiel, titre X	112 828 100	1 648 500	114 476 600
Titre XI. Dépenses d'équipement			
32. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	62 199 400	(510 400)	61 689 000
Total partiel, titre XI	62 199 400	(510 400)	61 689 000
Titre XII. Sûreté et sécurité			
33. Sûreté et sécurité	207 925 900	(7 349 400)	200 576 500
Total partiel, titre XII	207 925 900	(7 349 400)	200 576 500
Titre XIII. Compte pour le développement			
34. Compte pour le développement	18 651 300	7 500 000	26 151 300
Total partiel, titre XIII	18 651 300	7 500 000	26 151 300
Titre XIV. Contributions du personnel			
35. Contributions du personnel	513 518 900	(26 668 800)	486 850 100
Total partiel, titre XIV	513 518 900	(26 668 800)	486 850 100
Total	4 885 155 400	(85 240 900)	4 799 914 500

b) Le Secrétaire général est autorisé à virer des crédits d'un chapitre à l'autre du budget, avec l'assentiment du Comité consultatif;

c) Outre les crédits approuvés à l'alinéa a) ci-dessus, un crédit de 75 000 dollars, à financer par prélèvement sur le revenu accumulé du Fonds de dotation de la Bibliothèque, est ouvert pour chaque année de l'exercice biennal 2008-2009, aux

fins de l'achat de livres, de périodiques, de cartes et de matériel de bibliothèque et des autres dépenses de la Bibliothèque du Palais des Nations qui sont conformes à l'objet et aux dispositions du Fonds;

d) Le crédit ouvert au chapitre 34 (Compte pour le développement) est augmenté de 7,5 millions de dollars.

B

Montant estimatif final des recettes de l'exercice biennal 2008-2009

L'Assemblée générale

Décide ce qui suit en ce qui concerne l'exercice biennal 2008-2009 :

a) Les prévisions de recettes de 557 855 700 dollars des États-Unis, qu'elle a approuvées par ses résolutions 63/264 A à C du 24 décembre 2008, 63/268 du 7 avril 2009 et 63/283 du 30 juin 2009, sont diminuées de 7 478 600 dollars répartis comme suit :

<i>Chapitre des recettes</i>		<i>Montant approuvé dans les résolutions 63/264 A à C, 63/268 et 63/283</i>	<i>Augmentation/ (diminution)</i>	<i>Estimation finale</i>
		<i>(Dollars É.-U.)</i>		
1.	Recettes provenant des contributions du personnel	518 124 800	(27 165 000)	490 959 800
Total partiel, chapitre 1 des recettes		518 124 800	(27 165 000)	490 959 800
2.	Recettes générales	37 751 000	15 427 300	53 178 300
3.	Services destinés au public	1 979 900	4 259 100	6 239 000
Total partiel, chapitres 2 et 3 des recettes		39 730 900	19 686 400	59 417 300
Total		557 855 700	(7 478 600)	550 377 100

b) Les recettes provenant des contributions du personnel seront portées au crédit du Fonds de péréquation des impôts, conformément aux dispositions de la résolution 973 (X) de l'Assemblée générale du 15 décembre 1955;

c) Les dépenses directement imputables à l'Administration postale de l'Organisation des Nations Unies, aux services destinés aux visiteurs, aux services de restauration et assimilés, à l'exploitation des garages, aux services de télévision et à la vente de publications, pour lesquelles il n'est pas ouvert de crédit budgétaire, seront imputées sur les recettes provenant de ces services ou activités.